



Rapport d'orientation budgétaire (ROB)

Budget 2021

Conseil Communautaire du 26 novembre 2020

Table des matières

1	Le contexte économique et financier	3
2	Les orientations budgétaires 2021.....	4
2.1	Le budget principal.....	4
2.1.1	Les recettes réelles de fonctionnement	4
2.1.2	Les dépenses de fonctionnement	8
2.1.3	La section d'investissement	10
2.2	Les indicateurs financiers	11
2.3	La gestion de la dette.....	11
2.4	Le budget annexe ZAE	12
3	Les Ressources Humaines	13
4	Le plan pluriannuel de fonctionnement.....	15
	Lexique	16

1 Le contexte économique et financier

Un plan de relance de 100 milliards sur 2 ans : pour les collectivités, près d'un tiers de la somme annoncée devrait être consacrée aux missions d'aménagement du territoire ; une partie des crédits seront déconcentrés aux préfets de départements et régions. Et des préfets de la relance seront créés pour l'occasion. Après 4,5 milliards budgétés en 2020, 37 milliards d'euros du plan de relance seront dépensés en 2021 dont 10 milliards de baisses des impôts dits de production, selon la mission « Plan de relance » du PLF 2021.

Le gouvernement n'a pas baissé les concours financiers de l'État aux collectivités pour la quatrième année consécutive. Ils seront même en légère augmentation de 1,2 milliard d'euros l'année prochaine, pour atteindre 50,3 milliards d'euros. **La DGF sera stable en 2021**, avec 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal. Les dotations destinées à l'investissement local sont également stables. La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) doivent s'élever respectivement à 1,046 milliard et 570 millions d'euros l'an prochain.

L'article 4 du projet de loi de finances pour 2021 met en œuvre **la réduction de moitié de la valeur locative des établissements industriels**. Pour mémoire, la méthode d'évaluation de la valeur locative cadastrale dépend du type de local de référence : local d'habitation ou local commercial : comparaison à un local de référence ; locaux appartenant à un établissement industriel : méthode comptable ; immobilier atypique : barème national (pour les autoroutes, installation de production et distribution de gaz, électricité, eau potable, SNCF, radiotélévision, ...).

La méthode comptable est la suivante : application au prix de revient inscrit au bilan d'un taux d'intérêt. Le prix de revient (d'acquisition ou de construction) est :

- Pour les sols et terrains : pondéré par un taux d'intérêt de 8% (pour les biens acquis après le 01/01/1959,
- Pour les constructions : Pondéré d'un taux d'intérêt de 12% lui-même abattu de 1/3 pour les biens acquis après le 01/01/1976 (1/4 avant cette date). Le taux d'intérêt est donc de 8% (9% pour les biens acquis avant 1976).

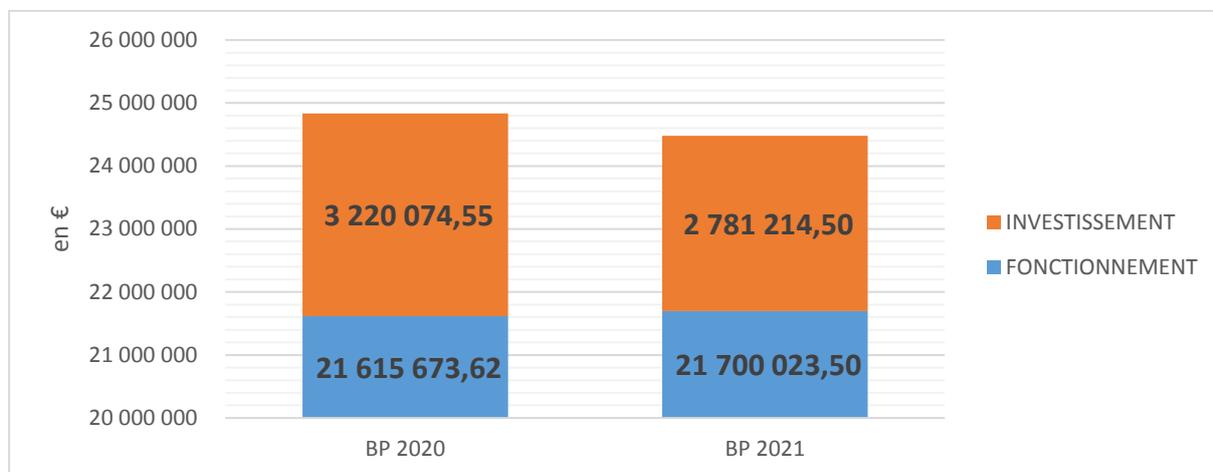
L'article 4 du PLF 2021 vient modifier ces taux d'intérêt qui s'appliquent à la valeur d'acquisition pour former la valeur locative cadastrale : pour les terrains, le nouveau taux passera à 4%, et pour les constructions, le nouveaux taux passera à 6% (avant abattement d'1/3 ou d'1/4). Ainsi, les valeurs locatives cadastrales des établissements industriels seront réduites de moitié (le taux d'intérêt étant lui-même divisé par deux).

Afin de compenser la perte de ressources pour les collectivités locales (point III de l'article 4 du PLF 2021), l'État versera une compensation de perte de recettes de taxe foncière sur les propriétés bâties et de perte de recette de cotisation foncière des entreprises, équivalent à la perte de bases d'imposition sur ces établissements industriels multipliés par le taux d'imposition de taxe foncière sur les propriétés bâties ou de cotisation foncière des entreprises, de l'année 2020.

2 Les orientations budgétaires 2021

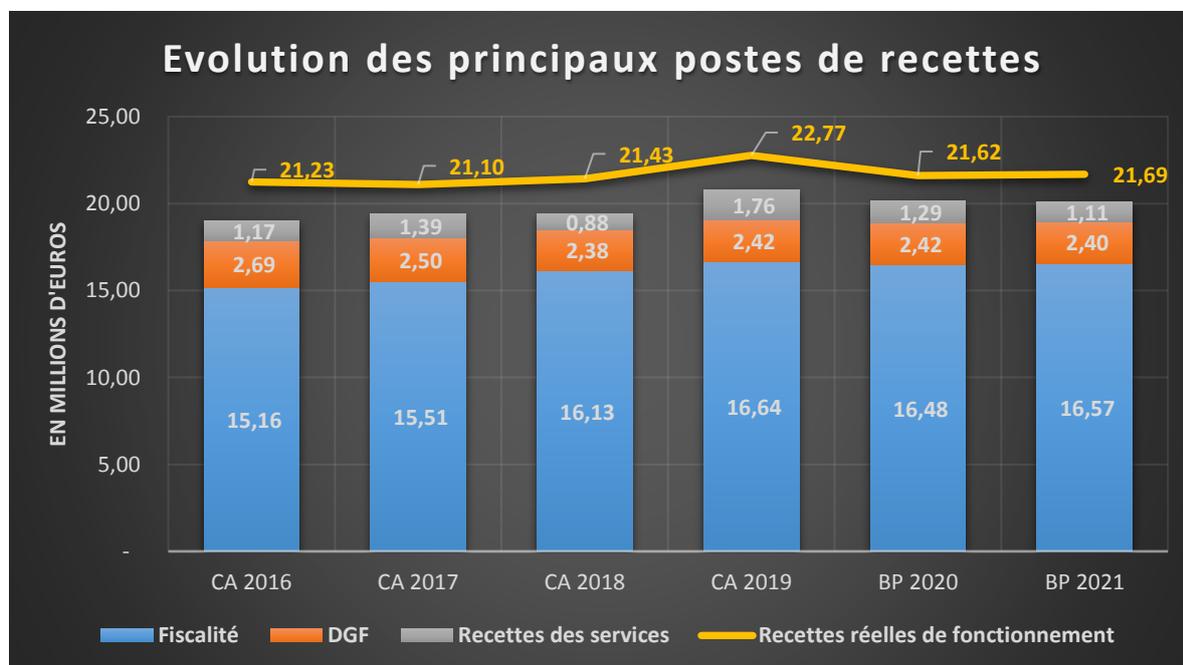
2.1 Le budget principal

Le budget principal 2021 s'élèvera à 24,83 M€ contre 25,95 M€ en 2020.



2.1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

L'évolution des recettes réelles de fonctionnement est de +0,3 % (Comparatif BP 2021 / BP 2020).



➤ Les recettes fiscales (ménages, entreprises)

Les prévisions des recettes fiscales 2021 reposent sur :

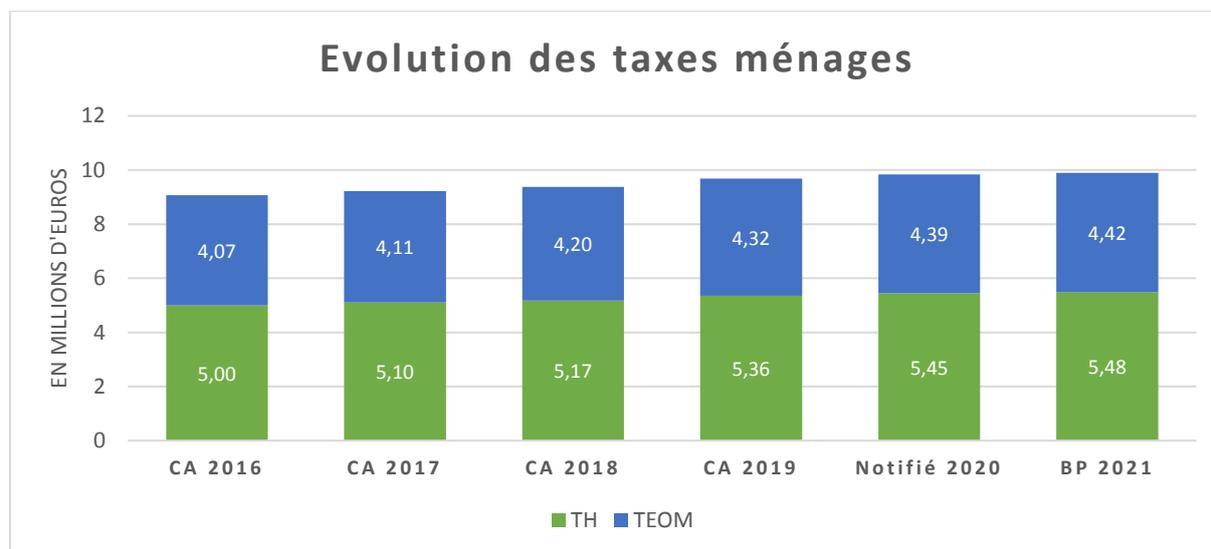
- **Aucune augmentation de taux ;**
- Une revalorisation réglementaire des valeurs locatives estimée à +0,5% ;

Les recettes fiscales 2021 s'établissent à 16 566 k€, soit + 0,55 % de BP à BP.

La fiscalité intercommunale repose sur :

- Des impositions dites « ménages », la taxe d'habitation, les taxes foncières et la TEOM ;
- et des impositions dites « entreprises », principalement la CFE, la CVAE, la TASCOM et l'IFER.

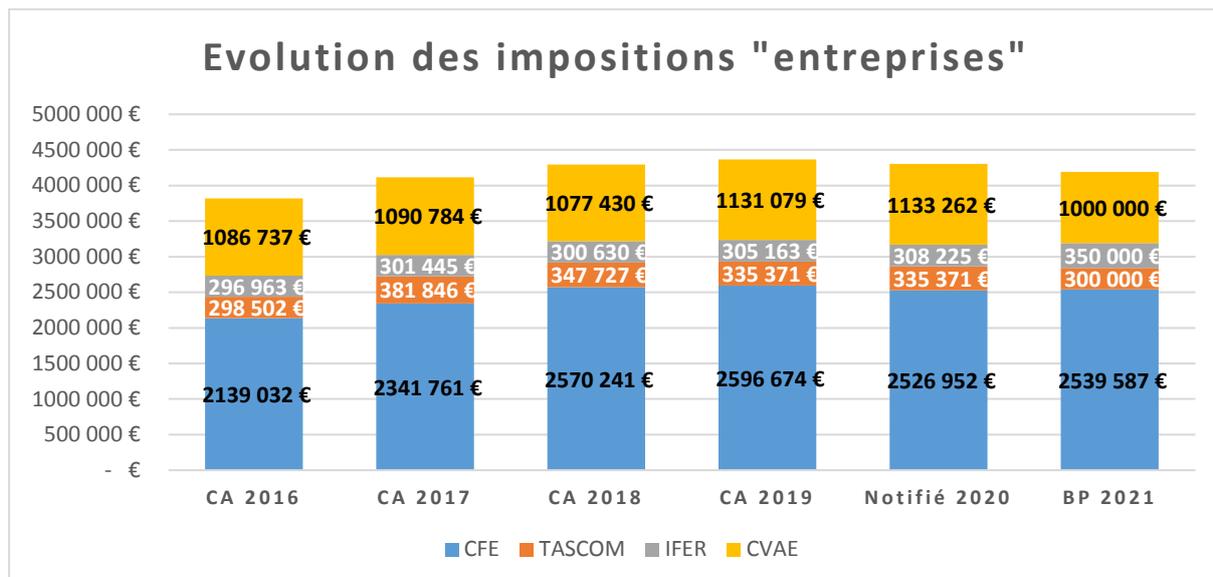
• *Les taxes ménages*



Aucune évolution de taux n'a été prise en compte pour l'élaboration du BP 2021 :

Impôts ménages	Taux 2020	Taux 2021
Taxe d'habitation	14,91%	14,91%
Taxe foncière sur le bâti	3,57%	3,57%
Taxe foncière sur le non bâti	7,96%	7,96%
TEOM	14,50%	14,50%

- **Les impôts « entreprises »**



Les impôts « entreprises » sont les suivants :

- La **cotisation foncière des entreprises (CFE)** est basée uniquement sur les biens soumis à la taxe foncière. Cette taxe est due dans chaque commune où l'entreprise dispose de locaux et de terrains ;
- Les commerces exploitant une surface de vente au détail de plus de 400 m² et réalisant un chiffre d'affaires hors taxe à partir de 460 000 €, sont soumis à la **taxe sur les surfaces commerciales (Tascom)** ;
- La **cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** est due par les entreprises et les travailleurs indépendants à partir d'un certain chiffre d'affaires. Elle est calculée en fonction de la valeur ajoutée produite par l'entreprise ;
- **L'IFER est une imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux.** L'IFER concerne les entreprises exerçant leur activité dans le secteur de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications. Pour la CC du Pays de Mormal, cette imposition concerne :
 - les éoliennes terrestres ;
 - la production d'électricité photovoltaïque ;
 - les transformateurs électriques ;
 - les stations radioélectriques ;
 - les stations de compression de gaz ;
 - les canalisations de gaz ;
 - les produits chimiques.

Le seul impôt sur lequel la CC du Pays de Mormal peut influencer est la CFE. Le taux reste identique pour 2021.

Impôt	Taux 2020	Taux 2021
CFE	29,39%	29,39%

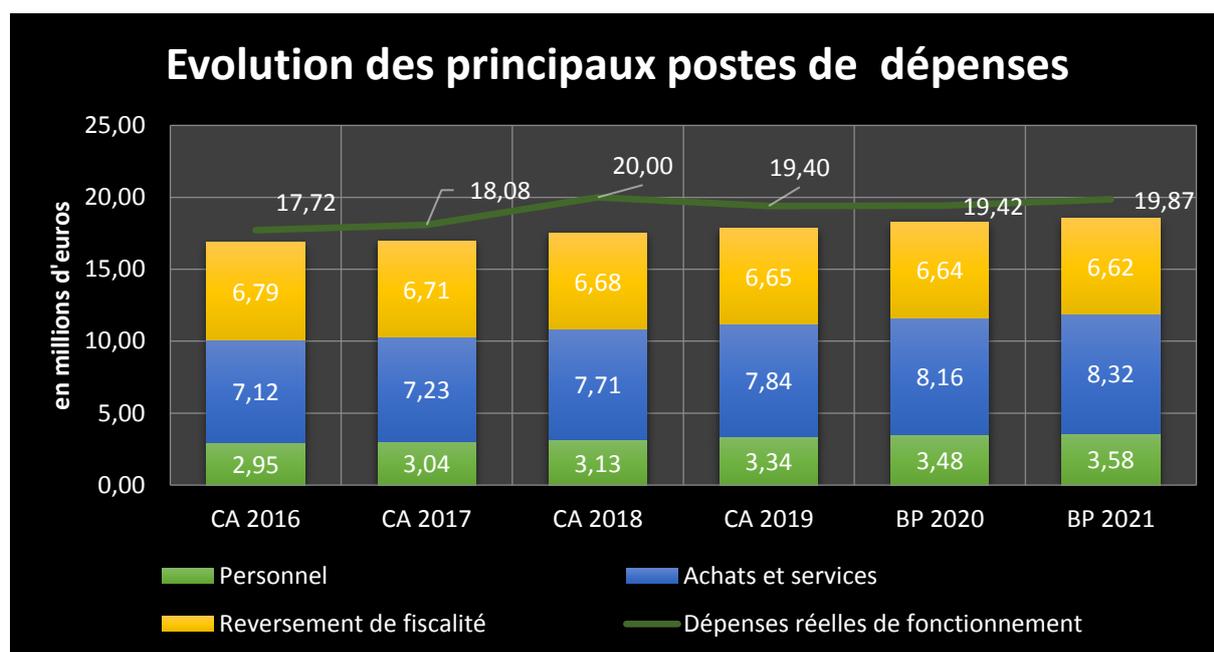
Par ailleurs, la CC du Pays de Mormal perçoit la taxe de séjour qu'elle reverse à l'EPIC OT du Pays de Mormal et la taxe GEMAPI (GESTION des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Le produit voté s'élève à 395 969 €.

➤ **Les participations et autres recettes de fonctionnement**

Les participations attendues de financeurs sur des opérations de fonctionnement sont prévues en 2021 à hauteur de 783 k€. Cette estimation est issue des services de la collectivité qui ont travaillé au cours du mois d'octobre 2020 pour définir les premières orientations budgétaires 2021. Les autres recettes d'exploitation comprennent :

- Les produits des services et du domaine (baisse estimée à hauteur de 150 k€ notamment due à la diminution des tonnages papier);
- Les revenus des immeubles (location cellules ZA de la Vallée de l'Aunelle) ;
- Les produits financiers.

2.1.2 Les dépenses de fonctionnement



➤ Les dépenses de personnel

Le poste « charges de personnel » connaît une évolution maîtrisée (+3%). La variation de ces dépenses concerne principalement :

- L'effet du GVT (Glissement Vieillesse et technicité) ;
- L'inscription de crédits sur une année pleine suite au recrutement au cours du 2^{ème} semestre 2020 de :
 - 1 personne chargée de la médiation et de l'acculturation au numérique;
 - 1 animatrice de la future Maison France Services (pour rappel, l'adoption de la délibération 52/2017 « adoption et gestion de maisons de services au public » a permis le maintien de la DGF bonifiée) ;
 - 1 personne chargée des projets touristiques (en remplacement d'une salariée de l'OT du Pays de Mormal ; la subvention versée à l'établissement sera diminuée à due proportion).

Il convient de préciser que le poste lié au numérique est financé partiellement par le FEDER (une enveloppe est allouée pour les actions réalisées par le service).

➤ **Les charges à caractère général**

Ce chapitre budgétaire rassemble les achats et les services extérieurs et représente près de 42 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Ce poste de dépenses de 8,31 M€ en 2021 (8,15 M€ en 2020) augmente de 2,07 % de BP à BP. Les éléments qui justifient cette augmentation sont les dépenses d'entretien de la zone d'activité de la Vallée de l'Aunelle, le lancement des activités du service numérique et de nouvelles actions pour la culture.

➤ **Les reversements de fiscalité**

Ce poste de dépenses important (6,62 M€ en 2021) représente 33% des dépenses réelles de fonctionnement et évolue en fonction des transferts de compétences entre les communes et la CCPM.

Il comprend l'attribution de compensation pour 6,26 M€, le FNGIR (fonds national de garantie individuel des ressources) pour 0,37 M€.

Il est important de rappeler qu'une ponction est effectuée sur l'attribution de compensation dans le cadre du service commun ADS (Autorisations Droit du Sol). Dans le cadre du pacte financier de la CC du Pays de Mormal, le reversement de 50% de la fiscalité éolienne (IFER), viendra en complément de cette attribution.

➤ **Les autres charges de gestion courante**

Ces charges concernent les contributions aux organismes de regroupement, les subventions aux associations ou les indemnités des élus. Le chapitre comprend également les participations de la CC du Pays de Mormal dans le cadre des opérations suivantes :

- vélos électriques (renouvellement de l'opération suite au succès des deux dernières éditions – délibération 39/2019 « déclaration d'intérêt communautaire des aides à l'acquisition ») ;
- récupérateur d'eau de pluie ;
- BAFA.

➤ **Les charges exceptionnelles**

Une enveloppe de 200 k€ pourra être mobilisée afin de venir en aide aux établissements soumis à une fermeture administrative totale suite à l'épidémie de COVID 19 (décret n°2020-1310 du 29/10/2020).

2.1.3 La section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont financées par :

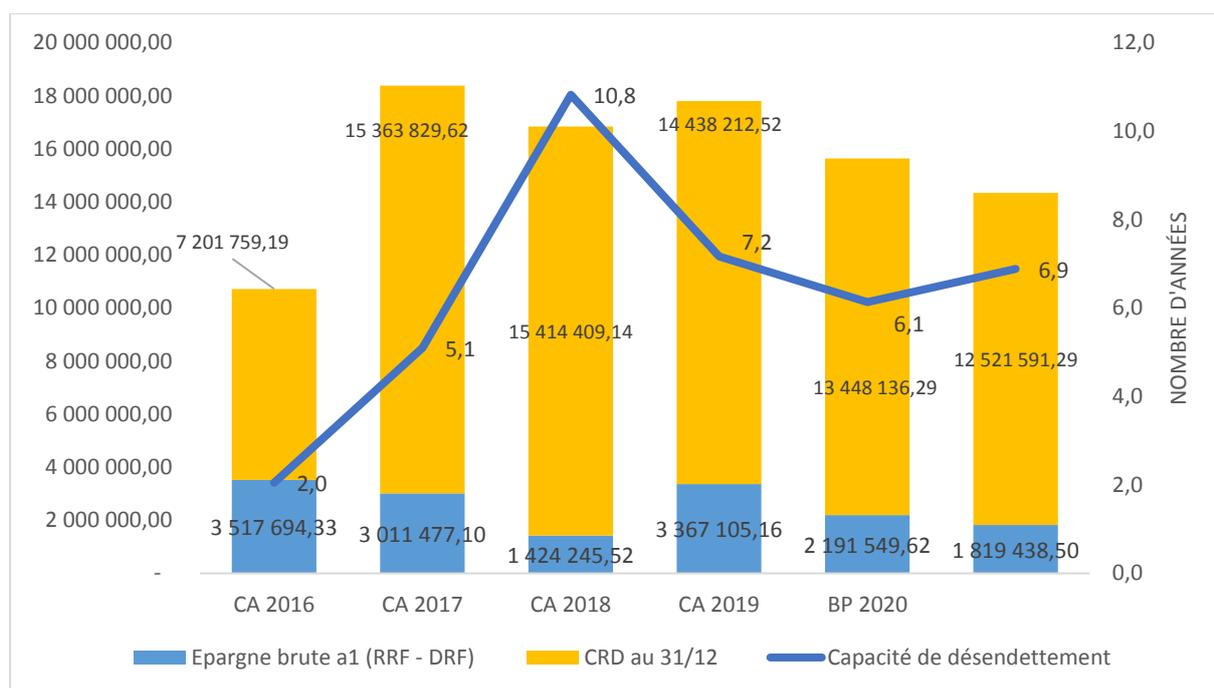
- Les subventions ;
- Le FCTVA ;
- L'autofinancement.

Vous trouverez ci-dessous la liste des principaux projets proposés au BP 2021.

Liste des principaux projets d'investissement proposés au BP 2021

Pôle	Projet	Montant en k€
Services Techniques	Travaux bâtiments	120,00
	Mobilier	16,00
	Informatique, logiciels & téléphonie	34,00
Culture	Mobilier	16,00
Environnement	GEMAPI (plan de gestion)	490,00
	plantations	130,00
	Mobilité	42,00
	Gestion des déchets	197,50
Tourisme	Halle Forestière	192,50
	Etude (V31 + Halte nautique)	55,81
Développement économique	Aide aux entreprises	100,00
	Etude + terrain	49,63
	divers (panneaux + logiciels)	27,00
Action sociale	Terrain aire d'accueil	24,50
	Matériel handisport	3,00
	Aide à l'investissement (EVS)	10,00
Jeunesse	Mobilier	10,00
Conservatoire	Renouvellement matériel + logiciel	11,50
Urbanisme	modification documents + logiciel	129,10
Numérique	Matériel informatique + plateforme	169,00
Maison France Services	Matériel informatique	17,10
	Total	1 844 k€

2.2 Les indicateurs financiers

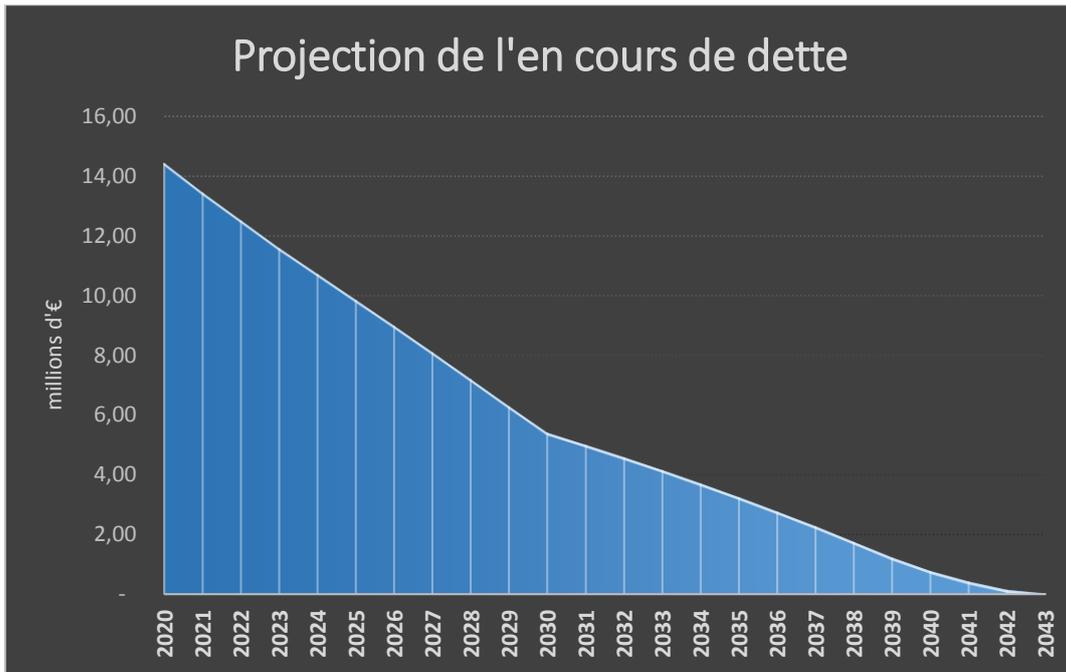


Les ratios financiers nous indiquent que la capacité de désendettement de la CCPM s'élèvera à 6,9 années en 2021.

2.3 La gestion de la dette

➤ Stock de dette :

	1er janvier 2020	1er janvier 2021
En cours de dette	14 438 212,52 €	13 448 136,29 €
Nombre d'emprunts	11	9
Amortissement annuel	990 076,23 €	926 545,00 €
Dette par habitant	291,68 €	271,68 €



L'en cours de dette ne présente pas de risque. Les emprunts sont tous à taux fixe.

2.4 Le budget annexe ZAE

Il s'agit d'un budget assujéti à la TVA. Les travaux sont terminés, les premières cessions de lots ayant eu lieu sur le 1^{er} semestre 2018. Sur l'année 2021, la vente des 6 lots restants se poursuit.

3 Les Ressources Humaines

Structure des effectifs au 01/01/2021

La CCPM emploie 71 agents sur postes permanents et 12 agents sur postes non permanents
53% d'hommes et 47% de femmes

59% de titulaires et 41% de contractuels

80% travaillent à temps complet, 17% à temps non complet, 3% à temps partiel

Par catégorie :

- Catégorie A : 16 % (61,5% d'hommes et 38,5% de femmes)
- Catégorie B : 30% (56% d'hommes et 44% de femmes)
- Catégorie C : 54% (49% d'hommes et 51% de femmes)

Par filière :

- Administrative : 40% des effectifs (28% d'hommes et 72% de femmes)
- Technique : 35% des effectifs (74% d'hommes et 26% de femmes)
- Culturelle : 22% des effectifs (53% des hommes et 47% de femmes)
- Animation : 2% des effectifs (100% des hommes et 0% des femmes)
- Médico-sociale : 1% (0% des hommes et 100% des femmes)

L'âge moyen d'un agent est de 43 ans

L'âge moyen des hommes est de 42 ans et celui des femmes 43 ans

Par grade :

Cadre d'emploi	Part en % de l'effectif total
Adjoint administratif (C)	19,27 %
Adjoint technique (C)	32,53 %
Adjoint d'animation (C)	1,21 %
Adjoint du patrimoine (C)	1,21%
Rédacteur (B)	8,43 %
Assistant de conservation (B)	1,21 %
Assistant d'enseignement artistique (B)	19,27 %
Animateur (B)	1,21 %
Attaché (A)	12,05 %
Ingénieur (A)	2,40 %
Éducateur de jeunes enfants (A)	1,21 %

La CCPM emploie également :

- Environ 240 animateurs en Contrat d'engagement éducatif durant les ALSH et 32 durant les séjours adolescents
- 2 contractuels à la brigade vélo durant les 2 mois d'été
- 3 contractuels durant le mois de juillet pour l'entretien des ALSH de Landrecies et Maroilles.

Structure prévisionnelle de la masse salariale 2021

Masse salariale prévisionnelle 2021 = 3 579 482 €

Traitement titulaires	1 159 623 €
Traitement contractuels - dont 269 280 € de CEE (Alsh et séjours)	962 314 €
Charges patronales tous statuts	955 129 €
NBI+SFT+IR	45 253 €
Régime indemnitaire	324 393 €
Action sociale : Titres restaurants + tickets cadeaux + Plurelya	132 770 €

Durée effective de travail :

- Titulaires : 1 506.30 h / semaine x 47 = 70 805,30 h
- Contractuels (hors CEE) : 980 h / semaine x 47 = 46 060 h

Soit un total de 116 865.30 h

Evolution prévisionnelle des effectifs :

Recrutement 1 agent à temps complet au RAM de Bavay.

Remplacement 3 agents envisageant de faire valoir leurs droits à la retraite.

Maintien des effectifs actuels sauf nouvelle(s) compétence(s).

4 Le plan pluriannuel de fonctionnement

ÉQUILIBRES FINANCIERS	CA 2020 en €	CA 2021 en €	CA 2022 en €	CA 2023 en €	CA 2024 en €	CA 2025 en €	CA 2026 en €
RECETTES DE GESTION (hors cessions)	21 420 033	21 808 347	21 924 951	22 003 279	22 082 224	22 161 794	22 241 992
<i>dont DGF (R741)</i>	2 417 086	2 417 086	2 417 086	2 417 086	2 417 086	2 417 086	2 417 086
<i>dont fiscalité directe</i>	11 196 808	11 229 469	11 262 294	11 295 283	11 328 437	11 361 757	11 395 244
DÉPENSES DE GESTION	18 706 674	18 859 497	19 014 955	19 073 095	19 133 962	19 197 606	19 264 077
<i>dont charges générales (D011)</i>	7 868 195	7 952 491	8 038 051	8 024 895	8 013 041	8 002 509	7 993 320
<i>dont dépenses de personnel (D012)</i>	3 426 363	3 494 890	3 564 788	3 636 084	3 708 805	3 782 981	3 858 641
ÉPARGNE DE GESTION	2 713 359	2 948 850	2 909 996	2 930 184	2 948 262	2 964 188	2 977 915
<i>Frais financiers</i>	362 316	337 644	315 556	293 250	275 679	257 310	238 993
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	2 372 913	2 633 076	2 616 310	2 658 804	2 694 453	2 728 748	2 760 792
<i>Amortissement capital de la dette</i>	990 076	926 544	933 919	865 550	859 997	872 753	885 986
ÉPARGNE NETTE (CAF nette)	1 382 837	1 706 532	1 682 391	1 793 254	1 834 456	1 855 995	1 874 806
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	5 535 687	6 408 436	5 602 965	3 500 000	1 112 800	600 000	600 000
RECETTES D'INVESTISSEMENT (yc cessions, hors dette)	1 070 300	1 439 297	2 388 206	2 228 675	616 664	0	0
EMPRUNTS NOUVEAUX	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	9 859 071	6 776 521	3 513 914	1 981 546	2 503 475	3 841 795	5 097 790
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	6 776 521	3 513 914	1 981 546	2 503 475	3 841 795	5 097 790	6 372 596
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	13 448 136	12 521 592	11 587 673	10 722 123	9 862 126	8 989 373	8 103 387

Lexique

La structure simplifiée du budget

Acte annuel, le budget voté par le Conseil Communautaire prévoit l'ensemble des recettes et des dépenses qui seront mises en œuvre au cours de l'année pour réaliser les projets de la Communauté ; Il autorise le Président à percevoir les recettes et engager les dépenses votées.

Le budget est équilibré en dépenses et recettes ; il comporte des opérations réelles (décaissements et encaissements) et des opérations d'ordre (écritures sans effet sur la trésorerie). Il est composé de deux sections distinctes.

La section de fonctionnement prévoit :

- Les dépenses nécessaires au fonctionnement de la Communauté : les charges à caractère général, charges de personnel, charges de gestion courante, mais également intérêts des emprunts, charges exceptionnelles, la dotation aux amortissements, l'autofinancement de l'investissement ;
- les recettes perçues par la Communauté dans le cadre de l'activité de ses services, les dotations de l'État, les impôts, des produits financiers, des produits exceptionnels.

La section d'investissement prévoit :

- les dépenses d'équipement de la Communauté (acquisitions, travaux, opérations pour le compte de tiers, subventions versées), le remboursement des emprunts et dettes ;
- les recettes incluant l'autofinancement, l'amortissement, les subventions d'équipement reçues, les participations reçues de tiers, le produit des cessions, les emprunts nouveaux.

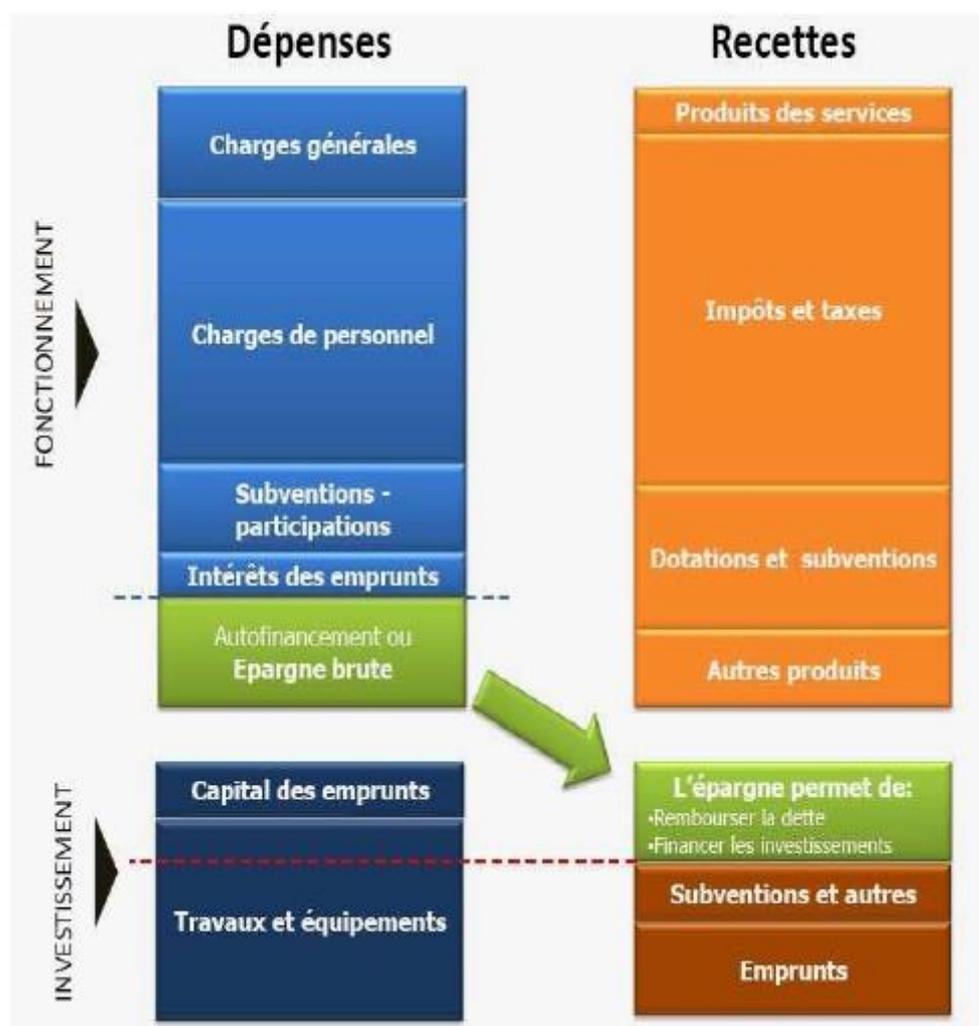
Quelques termes financiers

Autofinancement – Prélèvement pour l'investissement : Part de solde recettes moins dépenses de fonctionnement qui finance les dépenses d'investissement.

Opérations d'ordre : Écritures comptables sans incidence financière en termes d'encaissement et de décaissement contrairement aux opérations réelles.

Allocations compensatrices : Les allocations versées par l'Etat compensent les exonérations de taxe d'habitation, ainsi que pour la CFE les abattements recettes et les réductions pour création d'établissement.

La constitution de l'épargne et le financement de l'investissement



L'EPARGNE BRUTE est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.

L'EPARGNE NETTE est l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette ; elle contribue à financer les dépenses d'investissement.